

# L'ORGANISATION DU SYNDICAT

## ...représentés par un CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration regroupe de 9 à 19 membres élus pour 3 ans, en majorité producteurs avec la mention SIMPLES ainsi que deux sièges réservés à des producteurs sans mention SIMPLES. En plus des membres élus, le CA comprend les délégués de Massif. Il y a 5 CA organisés en présentiel chaque année  
 Contact : [ca@syndicat-simples.org](mailto:ca@syndicat-simples.org)

Le bureau du conseil d'administration est constitué des secrétaires généraux et d'un.e trésorier.e et est en lien avec le porte parole. Le bureau est en charge du suivi des actions du syndicat, des salariés et des finances.  
 Contact : [bureau@syndicat-simples.org](mailto:bureau@syndicat-simples.org)



## ...participant à des COMMISSIONS DE TRAVAIL

Au fil des ans, de nombreuses commissions de travail ont vu le jour afin de proposer concrètement des améliorations et des réflexions sur les sujets portés par le syndicat. La participation à ces commissions se fait en fonction de ses sensibilités et compétences.

Les commissions actives en 2021/2022 sont :

- Cahier des charges
- Cahier des charges Cosmétique
- Formations
- Accompagnement face à la réglementation
- Communication
- Grille des temps SIMPLES

## DES ADHÉRENTS.ES....

163 Producteurs.trices avec la Mention Simples  
 16 Postulants.es à la Mention SIMPLES  
 Environ 500 producteurs sans Mention SIMPLES  
 Quelques Sympathisants.es

Les producteurs.trices ayant la mention SIMPLES respectent le Cahier des charges SIMPLES. Les postulants.es sont des producteurs.trices en cours d'obtention de la mention et les sympathisants.es sont des personnes ne produisant pas de plantes mais souhaitant soutenir le syndicat.

Pour plus d'infos, merci de contacter le délégué de votre massif ou de vous rendre sur le site du syndicat : [www.syndicat-simples.org](http://www.syndicat-simples.org)

## UN COMITE D'ETHIQUE

Ses missions consistent à intervenir sur les dossiers de postulants difficilement gérables en interne dans les massifs. Il est aussi compétent pour notifier au CA les producteurs ne respectant pas ou plus le cahier des charges.

## ...REGROUPÉS EN MASSIF

Un massif SIMPLES regroupe des productrices et producteurs d'une zone géographique définie par la proximité des unes et des autres. Une productrice ou un producteur rejoint un massif plutôt qu'un autre en fonction de sa position géographique ou des affinités particulières avec son parrain ou d'autres producteurs SIMPLES à proximité. Le nombre de massifs peut évoluer en fonction de l'intégration de nouveaux producteurs.

Il y a actuellement 13 Massifs :

CŒUR DES ALPES	GRANDS-CAUSSE
AQUITAINE	JURA/VOSGES
ALPES SUD	LIMOUSIN
AUVERGNE	NORMANDIE
BOURGOGNE	PYRÉNÉES
BRETAGNE	VELAY-VIVARAIS
CÉVENNES	

Le massif Pays de Nantes est en réflexion

Dans chaque Massif, un délégué est chargé de suivre les actions dans son Massif, d'organiser les réunions de Massif et de suivre les visites de contrôle.

## DES SALARIÉES

2 salariées à temps partiel:

**Léa RODIER**  
 Responsable administrative et Formation  
 06.4127.4152  
[secrétariat@syndicat-simples.org](mailto:secrétariat@syndicat-simples.org)  
 24h mardi, jeudi et vendredi

**Laura PAVOINE**  
 Animatrice Réseau, suivi de la vie des Massifs et des commissions de travail  
[contact@syndicat-simples.org](mailto:contact@syndicat-simples.org)  
 06.7130.5853  
 2h lundi, mardi et jeudi